

# L'ALBANIE

Un séjour de 8 jours et 7 nuits  
Du mercredi 26 Septembre au 03 Octobre 2025

**PRIX DE BASE Double + Twin**  
Base de 30/34 personnes - 1834 €  
Base de 25/29 personnes - 1864 €  
Base de 20-24 personnes - 1919 €

Supplément chambre Single + 239 € (nombre très limité que 10% du nombre d'inscrits)

## INSCRIPTIONS OUVERTES

### Montant des acomptes

1° acompte Chambre double et twin 500 € - Encaissement immédiat 4 février 2025  
Chambre single 500 € - Encaissement immédiat 4 février 2025

|                           | Base 30/34   | Base 25/29   | Base 20/24   | Encaissement               |
|---------------------------|--------------|--------------|--------------|----------------------------|
| 1° acpte - double et twin | 500€         | 500€         | 500€         | Le mercredi 4 février 2025 |
| 2° acpte - double et twin | 224€         | 229€         | 239€         | Le lundi 10 mars 2025      |
| 3° acpte - double et twin | 222€         | 227€         | 236€         | Le mercredi 09 avril 2025  |
| 4° acpte - double et twin | 222€         | 227€         | 236€         | Le vendredi 09 mai 2025    |
| 5° acpte - double et twin | 222€         | 227€         | 236€         | Le lundi 09 juin 2025      |
| 6° acpte - double et twin | 222€         | 227€         | 236€         | Le jeudi 10 juillet 2025   |
| 7° acpte - double et twin | 222€         | 227€         | 236€         | Le vendredi 08 août 2025   |
| <b>TOTAL</b>              | <b>1834€</b> | <b>1864€</b> | <b>1919€</b> |                            |

|                   | Base 30/34   | Base 25/29   | Base 20/24    |                            |
|-------------------|--------------|--------------|---------------|----------------------------|
| 1° acpte - single | 500€         | 500€         | 500€          | Le mercredi 4 février 2025 |
| 2° acpte - single | 263€         | 268€         | 278€          | Le lundi 10 mars 2025      |
| 3° acpte - single | 262€         | 267€         | 276€          | Le mercredi 09 avril 2025  |
| 4° acpte - single | 262€         | 267€         | 276€          | Le vendredi 09 mai 2025    |
| 5° acpte - single | 262€         | 267€         | 276€          | Le lundi 09 juin 2025      |
| 6° acpte - single | 262€         | 267€         | 276€          | Le jeudi 10 juillet 2025   |
| 7° acpte - single | 262€         | 267€         | 276€          | Le vendredi 08 août 2025   |
| <b>TOTAL</b>      | <b>2073€</b> | <b>2103€</b> | <b>2158 €</b> |                            |

# L'ALBANIE

L'inscription ne sera prise en compte, qu'avec la remise des 6 chèques d'acompte.

- De la fiche des consignes dûment signée.
- De votre attestation d'assurance responsabilité civile
- en cours
- Et de la photocopie de la pièce d'identité ou passeport qui doivent être valables minimum 3 mois après la date de retour.
- Pensez à vérifier que vous êtes en possession de votre carte Européenne d'assurance maladie.

## DATE & SIGNATURE

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

## CLUB DU RELAIS

### POINTS DE RAMASSAGE



**Les trois communes** : 1<sup>er</sup> point de ramassage  
(Banque CAIXA) 24 route de Saint-Denis  
95170 Deuil la Barre



**Rue du Moutier** : 2<sup>ème</sup> point de ramassage  
devant la petite porte sur le côté de  
Victor Collet - 95170 Deuil la Barre



**Deuil Montmagny** : 3<sup>ème</sup> point de ramassage  
Côté Deuil juste après l'arrêt de Bus.

Cela facilitera la circulation et vous permettra  
de ranger vos valises côté trottoir plus  
facilement – 95170 Deuil la Barre

Merci de cocher **UNIQUEMENT** la case concernant  
votre point de ramassage

SIGNATURE

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

## CLUB DU RELAIS

### CONSIGNES

#### DÉSISTEMENT AU VOYAGE

► Pour tout désistement, la somme de 80€ sera retenue pour tous les frais engagés par le club du relais, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

#### PIÈCE D'IDENTITÉ

► Les participants au voyage doivent faire leur affaire personnelle de l'obtention des documents exigés par les autorités de police, de douane ou de santé, où se déroule le voyage.

**La non présentation de ces documents, pour quelque motif que ce soit ; retard dans la délivrance, refus de délivrance ou simplement oubli de la part du participant, et qui entraînerait la non-participation au voyage, ne pourra donner lieu à un quelconque dédommagement de la part du Club du Relais.**

#### LES CHÈQUES VACANCES

► Le Club du Relais n'accepte pas les chèques en règlement d'un voyage.

#### CHAMBRE PARTAGÉE

► En cas d'annulation par (une) adhérent(e) partageant la chambre, 50% du supplément chambre individuelle incombera à chacun(e).

#### ASSURANCES

► Lors de votre inscription, vous devez remettre une copie de votre attestation « responsabilité civile » **cette dernière est obligatoire** et vous servira si vous provoquez un accident. **RESPONSABILITÉ**

► Le club du Relais ne pourra être tenu responsable si un(e) adhérent(e) désire ne pas partir ou revenir avec le groupe ou d'une sortie en autocar.

## AUTOCAR

► Les deux premiers rangs de l'autocar sont réservés aux personnes qui ont des difficultés pour : marcher, monter ou descendre. Seule la responsable, est autorisée à accorder l'accès à ces sièges.

## ARRÊTS

Pour les sorties en autocar ou voyage, le club du Relais négocie auprès de la société de transport 3 points d'arrêts dans la commune.

Les nouvelles réglementations de sécurité, n'autorisent absolument plus aux chauffeurs de s'arrêter à d'autres endroits que ceux demandés par le Client.

Si des arrêts avaient lieu, la responsabilité incomberait au chauffeur et à la responsable.

## VALISES

► Si vos bagages ne sont pas arrivés à l'aéroport, après les démarches nécessaires pour que ces derniers vous soient livrés à l'aéroport au plus vite, vous devez vous renseigner auprès de ce guichet ou vous y rendre pour obtenir un kit de première nécessité.

Nous vous rappelons qu'il est important de mettre sur votre bagage l'étiquette fournie par l'agence, avec le nom du premier hôtel où nous dormirons.

Qu'il ne faut jamais mettre dans vos bagages qui voyagent en soute ; de bijoux, de médicaments, ni d'objet précieux ou d'argent.

## LES SORTIES NOCTURNES

► Elles sont sous votre entière responsabilité, en aucun cas nous interviendrons si vous rencontrez un quelconque souci.

## EXCLUSION

► La vie en groupe doit être agréable et sereine. Aussi, la responsable aura la possibilité d'exclure un(e) adhérent(e) si toutefois il se produisait de manière répétitive un manque de respect, de bousculade, de ton haussé ou d'agressivité.

## DATE ET SIGNATURE DES DEUX CONJOINTS